

Rapporteuse : Marie-Laure Schneider

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Pour mémoire, les 4 enjeux retenus pour cette contractualisation 2018-2020 sont les suivants :

- l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- la transition énergétique territoriale,
- le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

La Région consacre 90 M€ sur trois ans à ces contrats de territoires. La répartition de cette enveloppe ne s'est pas faite sur le seul critère démographique. Il a été tenu compte des fragilités, du déficit d'image et des handicaps de certains territoires. Le CESER a déjà été saisi en mars dernier de 7 premiers contrats relatifs aux territoires suivants, tous bourguignons : Val de Loire Nivernais, Charolais-Brionnais, Beaunois, Nivernais Morvan, Bresse Bourguignonne, Châtillonnais, Val de Saône Vingeanne.

Ce rapport présente 13 nouveaux contrats (+ axe thématique et enveloppes financières régionales maximales par ordre décroissant) :

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Agglomération bisontine (accueil-attractivité) : 5 379 880 €
- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Nord Yonne (accueil-attractivité) : 4 091 690 €
- Syndicat mixte du Chalonnais (transition énergétique) : 3 733 750 €
- Association réflexion-animation politiques territoriales (ARAPT) du Pays Dolois (accueil-attractivité) : 1 921 000 €
- Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (accueil-attractivité) : 1 795 660 €
- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura (transition énergétique) - 1 287 670 €
- PETR du Pays Graylois (accueil-attractivité) : 1 249 040 €
- Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs (transition énergétique) : 1 008 000 €
- PETR du Doubs Central (transition énergétique) : 947 310 €
- PETR Pays Avallonnais (accueil-attractivité) : 804 310 €
- Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (accueil-attractivité) : 520 000 €
- Syndicat mixte du Pays Seine et Tille (transition énergétique) : 473 900 €
- Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs (maillage des pôles) : 356 000 €

L'engagement maximal de la Région sur ces 13 contrats territoriaux est de 23 568 210 € sur la période 2018-2020 après les 15 131 229 € (hors contrat de développement métropolitain) engagés en juin 2018. À noter que le contrat territorial conclu avec le SCOT de l'Agglomération bisontine vient pour partie compléter l'intervention régionale via le contrat métropolitain passé avec le Grand Besançon examiné lors de cette même séance plénière (le périmètre du territoire n'étant pas identique entre les collectivités membres du SCOT et les collectivités composant la Communauté d'agglomération du Grand Besançon).

Avis du CESER

Sur la forme, un rappel des engagements financiers de la Région sur les contrats dans le corps même du rapport ainsi que leurs axes thématiques faciliterait la lecture et la compréhension du rapport tant pour les conseillers du CESER que pour les élus régionaux.

Le CESER note que ces contrats ne contiennent quasiment pas d'actions liées à la protection de l'environnement (eau, déchets, biodiversité). On peut néanmoins faire ressortir les 2 actions suivantes relatives à l'adaptation aux changements climatiques :

- Étude prospective sur l'absorption des GES par l'environnement (Pays Haut-Doubs),
- Révision du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du Grand Besançon (Besançon).

Pour le reste, le CESER estime que sa plus-value sur ces dossiers est très limitée et pas

seulement compte tenu des délais très courts d'examen de documents volumineux.

En effet, ces contrats formalisent des engagements tant du Conseil régional que des collectivités locales quant à la réalisation de projets divers sur les territoires qui s'inscrivent tous dans le cadre non seulement du projet stratégique de chacun de ces territoires mais également des enjeux stratégiques régionaux (accueils-attractivité/transition énergétique principalement).

En dehors de ce que le CESER aurait à dire sur la "politique de contractualisation avec les territoires" elle-même du Conseil régional et qu'il a déjà formulé dans des avis précédents, il ne peut émettre de remarques particulières quant à des actions et projets locaux mis en œuvre dans un cadre démocratique et, souvent, participatif avec l'ensemble des acteurs de terrain engagés localement.

Le CESER demande au Conseil régional de travailler en concertation préalable avec lui sur la définition des grandes lignes de sa prochaine politique de contractualisation avec les territoires en 2020. La vraie plus-value du CESER se situe à ce niveau d'intervention en anticipation sur des politiques structurantes portées par le Conseil régional.

Le CESER demande également au comité régional de l'évaluation d'inscrire à son programme de travail 2019 l'évaluation de l'impact de la politique de contractualisation territoriale en BFC sur le développement régional.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.